



testament olographe est-ce que je peu le modifier reslier et refaire un autre

Par **loys**, le **22/02/2025** à **04:33**

BONJOUR

J'ai rédigé mon testament olographe déposé a l'ambassade du cambodge est-ce que je peux l'annuler et en refaire un autre ,

Par **Zénas Nomikos**, le **22/02/2025** à **06:39**

Bonjour,

[quote]

Vous pouvez, jusqu'à votre décès, revenir sur votre testament.

Selon l'importance des modifications à établir, vous pouvez :

Faire un acte de déclaration de changement de volonté devant notaire

Faire un nouveau testament annulant le précédent

Détruire votre testament *olographe* (en le déchirant par exemple).

[/quote]

Source :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770>

Par **Rambotte**, le **22/02/2025** à **12:53**

Bonjour.

Si vous avez déposé votre testament à l'ambassade du cambodge c'est probablement que vous êtes citoyen cambodgien, soumis à la loi successorale cambodgienne ?

Il faudrait donc regarder la loi cambodgienne, mais il est fort possible que comme en France,

tout testament postérieur révoque toutes les dispositions antérieures qui sont en contradiction avec le nouveau testament.

Par **Marck.ESP**, le **22/02/2025** à **21:39**

Bonjour et bienvenue

Notez qu'il est important de préciser dans le nouveau testament, qu'il annule les dispositions du premier.